



La déontologie des journalistes n'est pas à géométrie variable

Le Syndicat National des Journalistes, première organisation de la profession, est pour le moins surpris des déclarations de Bruno Frappat, lors du second débat, soi-disant public, consacré aux États généraux de la presse écrite. A la Maison de la Radio, ce lundi matin, le président du groupe de travail sur « l'évolution des métiers du journalisme » a plaidé pour une charte déontologique propre à chaque entreprise de presse, et qui devrait être signée par chaque journaliste au moment de son embauche.

La position de M. Frappat sur des chartes de déontologie « à géométrie variable » n'est pas nouvelle. Avant même l'ouverture des États généraux, il l'avait exprimée dans les colonnes du quotidien qu'il dirige.

La nouveauté, c'est de laisser entendre que le groupe de travail placé sous sa présidence pourrait « être amené » à suivre la même voie, alors que le débat sur cette question n'est prévu que jeudi prochain, 4 décembre.

Cela signifierait-il que sur cette question de la déontologie des journalistes, et peut-être d'autres, tout est joué d'avance et que les groupes de travail ne sont là que pour entériner des réformes déjà écrites ?

Au lancement des États généraux, le SNJ avait déjà dénoncé la sous-représentation criante des journalistes au bénéfice des patrons de presse. Dans un contexte politique pour le moins singulier, ce constat jetait un doute supplémentaire sur la crédibilité des travaux qui allaient être menés et la validité des propositions devant sortir des groupes de travail.

Les déclarations malencontreuses de ce matin ne font que renforcer les craintes du SNJ, et avec lui de l'ensemble de la profession, sur la sincérité de la démarche initiée par l'Élysée et ses véritables objectifs. Une démarche à même de satisfaire les appétits douteux des patrons de presse, en termes de régression sociale et de remise en cause du statut des journalistes, plutôt que de chercher à rendre leur crédibilité aux médias et, ce faisant, d'améliorer la situation économique des entreprises de presse.

Concernant la question de la déontologie, le SNJ rappelle qu'il demande depuis de nombreuses années l'intégration dans la convention collective des journalistes des deux chartes existantes: la Charte des devoirs professionnels des journalistes français (Paris, 1918/1938), et la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971), reconnue par l'ensemble des syndicats européens. Une intégration dont la plupart des organisations patronales de presse écrite refusent même de discuter.

Le 1^{er} décembre 2008